

Le Cheminot de France

Organe du Syndicat Professionnel des Cheminots de France

Rédaction et Administration :
5, Rue Cadet, PARIS (9^e)

Téléphone :
CENTRAL 73-04

Recommandations importantes

Le vote émis par l'Assemblée Générale du 22 Juin dernier concernant la décentralisation des services du Syndicat entraînant une refonte presque complète de tous les articles des Statuts, une Assemblée générale extraordinaire sera convoquée incessamment pour adopter les textes nouveaux, résultant des modifications adoptées par cette Assemblée.

Nous engageons, dès maintenant, tous nos Syndiqués à désigner leurs délégués pour cette Assemblée Générale extraordinaire qui se tiendra probablement le 21 ou le 28 Septembre.

JOURNAL

Nous rappelons à nos amis qui nous envoient des notes pour le *Cheminot de France*, qu'il convient de n'écrire que sur un seul côté de la feuille.

Nous serions heureux d'en voir prendre bonne note par tous les camarades.

LETTERS

Pour faciliter la tâche des secrétaires et éviter des pertes de temps en recherches, nous prions tous nos correspondants de vouloir bien, chaque fois, faire suivre leur signature de leur nom, lisiblement écrit et de leur adresse complète.

PELERINAGE aux RUINES

Cheminots, mes amis, les mauvais bergers qui vous avaient conviés à participer à la grève, disons franchement, puisqu'ils l'ont avoué, à la première étape de la Révolution bolchevique, le 21 juillet, n'ont jamais eu au cœur l'amour des travailleurs.

Ce qu'ils ont cherché en exploitant l'état de malaise causé par la vie chère, c'est l'occasion de s'emparer des places tenues par les dirigeants actuels : les « bourgeois exécrés ».

Que des ruines nouvelles aient été la conséquence de cette lutte, que des vies françaises aient encore été fauchées, peu importe à ces gens-là ; le principal, pour eux, est d'amoindrir la force de la France pour que triomphent plus facilement « leurs frères allemands. »

La guerre ne leur a, en effet, rien appris.

Que n'étaient-ils avec moi en ce dernier jour d'Assomption pour aller visiter les ruines du Chemin des Dames.

Ah ! mes amis, vous en avez peut-être déjà entendu parler par vos fils, vos frères, vos ne-

veux, mutilés ou démobilisés qui ont passé là une partie de ces cinq dernières années. Entendre dire ce qu'il y a de ruines accumulées sur ce pauvre coin de notre terre de France par ceux qui ont vécu dans cet enfer, c'est déjà quelque chose, mais si riche en souvenirs que soit la mémoire du conteur, si puissante que soit sa force d'expression, rien ne vaut, pour se souvenir, que d'avoir vu.

Allez là-bas passer une partie de votre congé annuel. Allez à Reims, allez à Arras, allez à Gerbéviller, allez à Soissons, allez à Verdun, allez à Lens, allez à Berry-au-Bac, allez à Vailly et dans maints autres endroits entre la chaîne des Vosges et Dunkerque, partout vous trouverez les traces de la férocité des Huns modernes. L'acharnement qu'ils ont mis à détruire nos villes et nos villages n'a d'égal que la haine qu'ils avaient vouée à nos églises et à nos cathédrales. Ils ont voulu arracher l'âme de la France. S'ils n'y sont pas parvenus c'est parce qu'ils n'ont pu enfonce la barrière élevée devant eux par les poitrines de ses fils. Et cependant en avaient-ils rassemblé du matériel de destruction de toutes dimensions. Dans les tranchées, dans les abris, au Chemin des Dames on trouve encore aujourd'hui, à chaque pas, des grenades par milliers, des obus de tous les calibres, depuis le canon revolver jusqu'au gros obusier ; il faut voir tous ces amas de ferrailles meurtrières, c'est indescriptible.

Que signifie ce mot écrit sur une planchette d'environ 0 m. 45 sur 0 m. 30 clouée sur ce qui reste du tronc d'un arbre ayant à peu près comme diamètre la largeur de la planchette :

PARGNY

Pargny ! mais, n'est-ce pas le nom d'un village ?

Il y avait donc un village ici, parmi ce chaos, cherchons ! Oui, en effet, de doux paysans de France ont vécu là paisiblement avant 1914, ces touffes d'avoine que nous trouvons au bord de ce cratère c'est sans doute, de l'avoine qui avait été semée en cet endroit au printemps d'il y a cinq ans et qui d'année en année aura germé, poussé, mûri et retombé pour germer à nouveau. Ces pierres qui émergent et devant lesquelles nous étions posés tout à l'heure, indifférents, elles tiennent encore ensemble : c'est l'angle supérieur d'une voûte de cave. Où est donc la maison ? dans la cave ! les murs disloqués par les obus ont d'abord renforcé l'épaisseur des voûtes des caves dans lesquelles les défenseurs se tenaient abrités.

Sous le nombre toujours croissant des projectiles ces matériaux se sont effrités, volatilisés, les planchers sont redevenus nets puis ont volé en éclats et un gros calibre arrivant à tout enfoncé et tout enfoui dans la cave. Un autre tombant dans le voisinage projetait la terre de

tous côtés et la riante maison qui se trouvait là est maintenant complètement ensevelie. N'y a-t-il que la maison d'ensevelie ? Ceux qui l'occupaient ont-ils pu en sortir ? Question angoissante !

Qu'est-ce donc que cette masse de fonte, cylindrique, qui domine là, sur cette crête ? Est-ce un obus phénoménal fiché en terre et non explosé ou est-ce la volée d'un canon gigantesque, d'une Bertha ? elle aussi ensevelie. Non, cette masse paraît avoir une ouverture dans son flanc, une porte, dirait-on, qui vacille sous le souffle du vent. Approchons du monstre, voyons ce qu'il est ; ouvrons la porte, car c'est bien une porte, et l'engin nous décèle ce qu'il est : un abri de guettement.

Un cylindre d'acier d'environ 0 m. 80 de diamètre, aux parois d'un peu plus de 2 centimètres d'épaisseur, une petite sellette pour s'asseoir et deux ouvertures longues de 10 à 12 centimètres et larges d'un et demi ! Voilà l'endroit où des hommes ont vécu pendant quatre ans à guetter les mouvements de l'ennemi et à voir arriver ses marmites, petites et grosses. Que d'heures fiévreuses, remplies de visions d'épouvante, ont dû passer ceux qui sont restés là en sentinelles avancées de la France, de la civilisation. Entrons dans cet abri pour savoir ce que l'on découvre d'ici. Bien entendu on n'y peut pénétrer que l'un après l'autre, le réduit est si petit. Dehors, l'un de nous déplie une carte pour suivre les indications de celui qui est au poste de guet. Cela ne sert tout d'abord à rien, nous ne pouvons repérer le point où nous sommes. Un pépère qui connaît un peu le secteur nous fait remarquer qu'un peu à notre gauche on aperçoit la cathédrale de Laon, à gauche aussi, sur une crête, des ruines, seuls vestiges du fort de la Malmaison ; en face nous la vallée de l'Ailette. Alors ! nous devons découvrir des villages : Chavignon, Urcel, Pargny, Fillain Monampteuil, Chevigny. Hélas ! comme nous l'avons vu pour Pargny, tout à l'heure, ici les villages ne sont plus qu'un mot écrit sur une planche.

Partout où le regard se porte, l'aspect du sol est effrayant : les trous d'obus se chevauchent, la région semble désertique et cependant, de tous côtés, des fumées noires, épaisse, montent doucement vers le ciel. Le pays serait-il plus habité qu'il ne paraît ? Ces fumées proviennent de l'éclatement des obus laissés épars dans les champs, ramassés et mis en tas par des équipes de Chinois et que des artificiers du génie font exploser ; d'où ces explosions nombreuses qui font croire que l'on est encore dans la période active de la guerre. Pendant une accalmie nous entendons frapper des coups de marteau. Le pépère nous renseigne : ce doit être, dit-il, des personnes venues pour rechercher le corps d'un de leurs parents, qui l'on retrouvé et lui confectionnent un cercueil.

En effet, le peu de gens que nous avons rencontrés avaient presque tous la tenue endeuillée et semblaient préoccupés par des recherches : l'indice qui permettra peut-être de retrouver la trace de l'être cher porté depuis si longtemps comme « disparu ».

Nous nous dirigeons du côté d'où vient ce bruit et nous apercevons un homme paraissant âgé de la soixantaine, taillant, rognant, sciant, ajustant des planches pour se reconstruire un abri là où il a vécu la plus grande partie de son existence. Jamais plus qu'en ce moment ne nous était apparue l'ardeur de l'amour du Paysan de France pour la terre qui l'a fait vivre. Il faudra, certes, plusieurs années de pénibles travaux pour remettre, ici, en état de culture, la terre défoncée à plusieurs mètres de profondeur par les explosions d'obus, de mines, etc... des accidents sont peut-être encore possibles. Qu'importe, le Paysan revient prendre possession de sa terre : Honneur au Paysan de France !

Si celui-ci nous a paru le premier revenu dans son village de Pargny, d'autres, nombreux, sont déjà revenus dans des villages un peu en arrière du Chemin des Dames, à Chassemy, à Brenelle, à Vailly. (Si vous passez à Vailly, chef-lieu de canton, sur l'Aisne, arrondissement de Soissons, ne manquez pas d'aller visiter le cimetière et si l'émotion vous gagne, laissez couler vos larmes, ils sont là près de 10.000 morts pour la France).

Partout, sur l'ancienne ligne du front de la Mer du Nord aux Vosges, ces braves paysans sont revenus pour faire redonner à la terre, par leur labeur, la nourriture substantielle qui fait vivre ses enfants.

C'est à eux, à ces vaillants paysans, qui n'ont jamais douté de la reviviscence du territoire que vous auriez refusé de prêter votre concours en n'amenant pas les matériaux nécessaires à la reconstruction de leurs foyers détruits et en les privant de leur nourriture journalière si vous aviez consenti à faire grève le 21 juillet.

Allez Cheminots ! Allez faire un pèlerinage aux Ruines et je suis certain que lorsque vous reviendrez vous aurez le plus profond mépris pour les lâches criminels qui ont essayé de vous faire perpétrer un pareil forfait.

G. DUFOUR.

Procès-Verbal

DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL TENUE LE DIMANCHE 3 AOUT
au Siège du Syndicat : 5, rue Cadet

La séance s'ouvrit à 15 heures, après appel des membres du Conseil. Etaient présents 29 membres.

I. — Monsieur Dufour, Président-général, déposa ses fonctions et celles du Bureau. M. Dennis, du groupe de Paris-Etat fut désigné comme Président d'âge et Mme Chanembeaud comme Secrétaire pour procéder aux élections des membres du Bureau du Conseil général :

A l'unanimité, M. Dufour, (Est) fut réélu Président.

Après une proposition de M. Bizieux demandant que le Président choisisse son aide, et que celui-ci ne crut pas devoir accepter, voulant laisser toute liberté au Conseil général.

M. Peter, (P. L. M.), fut réélu Vice-Président. Mme Savart, (C. O.) Vice-Présidente.

M. Lallemand (P. L. M.), Secrétaire-Général.

M. Aubrée (Etat), Secrétaire-général-adjoint.

Mme Chanembeaud, (Etat), Secrétaire-général-adjointe.

M. Audibert, (P. O.) Trésorier-Général.

M. Bigot, (P. O.) Trésorier-Général-adjoint.

Mme Villard, (P. L. M.), Trésorier-Général-adjointe.

M. Dilly, (Nord), Archiviste.

M. Machet, (Etat), Bibliothécaire.

M. Willmann, (Est), Délégué à la presse.

M. Dufour reprit son poste de Président.

M. Willmann, absent, avait prié qu'on lise en assemblée sa lettre qui contenait un jugement de Mgr Ruch, évêque de Nancy, futur évêque de Strasbourg sur les syndicats chrétiens.

II. — La seconde question à l'ordre du jour était celle-ci : *Le S. P. C. F. doit-il déléguer au Comité Confédéral du Travail chrétien un ou plusieurs de ses membres pour étude de la formation de ce Comité?*

Après plusieurs avis émis et interpellations de MM. Peter, Audibert, Bizieux, Oudin, Mesnard, Bruère, Bigot, tous sont d'accord sur la gravité de la chose et la nécessité de s'y intéresser.

La mise au point est faite : il s'agit seulement, quant à présent, d'assister aux séances du Comité de manière à pouvoir rendre compte du travail qui s'y fait et des directives qu'il adopte.

Après lecture du tract du Comité fait par le Président, le Conseil décide que nous adoptons le principe de l'union avec les autres syndicats similaires au nôtre et nomme deux membres qui prendront part aux séances du Comité. Ce sont :

M. Machet (Etat) et Mme Villard (P. L. M.).

L'affiliation au dit Comité sera votée, s'il y a lieu, par l'Assemblée Générale, sur rapports des délégués.

III. — Le 3^e point de l'ordre du jour concerne les modifications faites au règlement intérieur.

Le vote des nouveaux statuts nécessitera, d'ici peu, la réunion d'une Assemblée générale.

M. Oudin demande la consultation de gens compétents pour leur élaboration.

M. Dufour lit le nouveau règlement intérieur dont toutes les dispositions sont adoptées par le Conseil.

L'ordre du jour épousé, on passe à quelques questions diverses : a) Le groupe de Nîmes et sa situation équivoque vis-à-vis du Siège Social.

c) M. Bigot donne quelques renseignements sur l'actionnariat de la Section de Réseau P. O.

La séance est levée à 17 h. 20.

Le Secrétaire de séance.

L. CHANEMBEAUD.

VIE SYNDICALE

Section de Réseau Etat

Lettre ouverte

à Monsieur le Directeur des chemins de fer de l'Etat.

« Nous sommes avisés que le Syndicat des Locataires de Rennes dénonce les cheminots qui tiendraient un débit de boissons en contravention de l'Ordre général n° 556 ; deux seulement sont ainsi livrés à la vindicte administrative. L'un, membre de notre groupe nous ayant consultés, nous lui avons conseillé de donner les renseignements demandés par son service. Ils vous parviendront par voie hiérarchique.

Nous tenons seulement à vous faire respectueusement observer, Monsieur le Directeur, que cette réponse hiérarchique de l'incriminé n'est que de pure déférence vis à vis de ses supérieurs dont nous ne voulons pas suspecter la tolérance.

Mais ayant remarqué que la « copie » de la lettre dénonciatrice ne portait pas le nom du signataire nous aurions pu être fondés à croire que la lettre elle-même n'était qu'une dénonciation anonyme à traiter par le refus de répondre.

Nous protestons contre ce mensonge qu'est un feint anonymat. Cette lettre, évidemment, fut signée, et elle le fut, si nos informations prises sur place sont exactes, par un individu qui serait lui-même cheminot en activité et dont, à ce titre seul la dénonciation doit être suspectée. Pourquoi cacher son nom ? Un nom doit être une garantie. Nous y avons tous droit, particulièrement ceux qu'il dénonce, et nous la refuser, c'est nous faire une offense contre quoi nous protestons encore. »

Le groupe de Rennes (Section Etat) du S.P.C.F. L'Art. 9 de l'Ordre général 556 visé dans la lettre ci-dessus fait une interdiction aux Agents, ouvriers et employés de tout grade, soit de se livrer à une opération ayant un caractère commercial, soit de laisser les personnes habitant avec eux tenir une auberge ou un débit de boissons dans le voisinage immédiat du lieu où ils exercent leurs fonctions.

Ce n'est pas contre cet article de notre statut que protestent nos camarades de Rennes, mais contre le procédé de basse dilation employé dans la circonstance et que l'Administration se devait de repousser au pied, comme une chose vile et méprisable.

Nous unissons notre protestation à celle du Groupe de Rennes, et nous demandons à notre Directeur, chef de la grande famille des cheminots de l'Etat, de faire justice de pareils procédés qui tendent à jeter la discrédit sur une corporation jalouse à juste titre de sa réputation.

La Section de Réseau-Etat.

Paris (Etat)

Le groupe s'est réuni au siège, le vendredi 25 juillet à 18 h. 30.

L'ordre du jour appelle la discussion sur une question d'une actualité indiscutable : celle de la vie chère. Les causes du mal dont nous souffrons tous, la recherche des moyens propres à la combattre, et parmi ceux-la les avantages de la coopération sont tour à tour étudiés et discutés.

Le groupe émet le vœu que soit relevé le salaire servant de base et l'exonération de l'impôt sur les salaires, la moyenne sur laquelle avait tablé le législateur lors de l'établissement de cet impôt ayant été complètement modifiée par les circonstances actuelles.

Le secrétaire de la section fait connaître au groupe que la section de Réseau a été saisie par le groupe de Rennes d'une demande de participation aux travaux des sous-commissaires paritaires institués dans chaque arrondissement pour régler les conditions de travail. Après discussion, il est entendu que le bureau de la section présentera une demande dans ce sens à la Direction.

Le Président présente ensuite quelques observations d'ordre général, notamment sur le rôle des receveurs, chevilles ouvrières des groupes. Un règlement intérieur dont les termes seront arrêtés par le prochain Conseil général fera connaître à chacun la tâche qu'il doit remplir.

Rennes

Le Groupe de Rennes fait toujours preuve d'une louable activité.

Dans sa dernière réunion, tenue le 29 Juillet, il a réalisé son projet de création de deux sous-sections techniques (Exploitation et Matériel). Ces deux sous-sections éliront chacune un bureau et se tiendront en étroit contact avec le bureau du Groupe.

D'autres projets sont à l'étude. Nous aurons occasion d'en reparler.

**

Nous donnons ci-après copie d'une lettre que le Groupe a décidé d'adresser à Monsieur le Directeur pour appeler sa bienveillante attention sur le cas de nos camarades, « anciens mobilisés », désireux de prendre part au concours prévu par l'ordre du jour n° 9.

Les initiatives heureuses de ce Groupe si plein de vie et d'ardeur ont recueilli l'approbation de tous. Nos camarades ne manqueront pas d'applaudir à ce nouveau geste de solidarité.

Monsieur le Directeur,

Le Groupe de Rennes du S. P. C. F. a reçu la réclamation suivante que j'ai mission de vous transmettre :

« L'ordre du jour n° 9 du 20 juin 1919 fait connaître aux agents du Réseau qu'un concours

pour l'emploi de commis aura lieu le 4 septembre 1919, il en fixe toutes les modalités. Or nous remarquons que l'article 8 accorde une majoration de 40 points à tous les agents et ouvriers détachés à la Direction, Services Centraux etc... dont très peu, si même il y en a, ont été mobilisés aux Armées, pendant ces cinq années de guerre, ils ont eu toutes facilités pour améliorer leur situation d'avenir, tandis que d'autres ont du abandonner leurs occupations professionnelles pour se donner exclusivement à leur nouveau devoir de combattant qui les appelaient et les retenait au front. Parmi ces derniers, beaucoup ont été blessés, ou ont contracté des maladies, beaucoup aussi ont obtenu des citations et conquis des grades ? officiers... Enfin, tous ont honoré le Réseau... Mais ils sont péniblement affectés de constater que l'ordre du jour dont il s'agit les écarte, les oublie.

« Est-ce qu'en compensation du temps passé par eux au service de la Patrie, sur les champs de bataille, et au détriment de leur perfectionnement professionnel, il ne pourrait pas leur être accordé également une majoration de quelques points au concours de commis à ceux d'entre eux, tout au moins, qui, en gagnant les galons, soit de sous-officiers, soit surtout d'officiers, ont fait preuve, non pas seulement de courage militaire mais des qualités d'initiative, de responsabilités et d'intelligence supérieures à celles même requises, pour l'emploi subalterne qui est actuellement le leur aux chemins de fer ? Est-ce trop demander ? Nous ne le croyons pas... Est-ce qu'en effet des majorations de points n'ont pas été accordées dans ces conditions aux candidats mobilisés pour tous les concours militaires qui ont eu lieu pendant la campagne ? ...

« Nous ne pouvons qu'approuver sans réserve cette réclamation, il serait en effet regrettable que certaines mesures administratives autorisent, parce qu'incomplètes, les cheminots anciens combattants à croire qu'il y a des avantages professionnels promis à leurs camarades qui n'ont jamais quitté la profession, qui ne leur sont refusés que parce qu'ils ont du la quitter, eux, choisis par le pays attaqué pour aller le défendre au péril de leur vie. Il ne faut pas qu'ils puissent le croire : il suffit de compléter les mesures qui les oublient comme celle relative au prochain concours de commis, en décidant pour ce concours, si possible, et pour les concours à venir que les cheminots mobilisés de guerre ayant quitté l'armée avec un certain grade bénéficieront aussi d'une majoration de 40 points.

« Dans l'espoir que vous voudrez bien donner une suite favorable à cette réclamation.

« Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos sentiments respectueux. »

Le Groupe de Rennes du S. P. C. F.

La demande présentée par nos camarades de Rennes a obtenu un plein succès.

La 1^{re} annexe à l'ordre du jour n° 9 fait connaître en effet, qu'une majoration de 40 points est accordée à tous les agents et ouvriers qui ayant été mobilisés ont été de ce fait empêchés de prendre part à bien des précédents concours.

Bravo Rennes !

Groupe de Laval

Plusieurs adhésions nous sont encore venues de Laval, ces temps derniers. A mesure que notre syndicat est plus connu, il attire à lui ceux de nos camarades qui hésitaient à faire partie d'un groupement syndical parce qu'ils n'en avaient pas encore trouvé qui respectât leurs idées, ou bien ceux qui, contraints par la nécessité, s'étaient affiliés à une organisation dont ils ne voient que trop aujourd'hui les tendances bolchevistes. Que nos braves camarades de Laval sachent bien que nous suivons leurs efforts et les encourageons de toute notre sympathie.

Enfin, le nombre de nos isolés s'accroît. Que nos camarades de province ne s'affraient pas trop de ce terme d' « isolés » dont nous nous servons à leur égard. Ils ne sont point abandonnés. La Section du Réseau les prend sous sa garde, et c'est à elle qu'ils auront à s'adresser, jusqu'au jour où elle pourra les rassembler en de petits groupements possédant déjà plus de vie, et appelés à se développer par la suite. De tous les coins du Réseau nous parviennent, en effet, ou des encouragements, ou des demandes de renseignements, émanant de camarades qui ont appris l'existence du Syndicat Professionnel, et approuvant notre programme, veulent être des nôtres.

La moisson s'annonce brillante. Courage, chers camarades, le succès est au terme de nos efforts.

L. B.

Section de Réseau P. O.

Programme d'Action

Parmi les cheminots de la Cie d'Orléans, il en est qui n'ayant trouvé aucun groupement corporatif de leur choix sont restés isolés et regrettent cet isolement lorsqu'ils se trouvent avoir des revendications personnelles ou collectives à présenter.

D'autres, faute de mieux et sans conviction, ont adhéré à des groupements qui ne leur donnent pas complète satisfaction ou qui ne répondent pas entièrement à leurs conceptions sociales.

Il est naturel que les uns et les autres de ces cheminots recherchent une organisation qui leur inspire confiance, qui soit capable de prendre en mains leurs intérêts en leur donnant un avis impartial et éclairé sur le bien fondé de leurs revendications et qui, une fois l'opportunité de ces revendications reconnue, puisse les appuyer utilement et les faire aboutir.

Notre section a la prétention de répondre à ces désirs en offrant aux cheminots du P. O., soucieuse de l'ordre, un groupement sans caractères officieux, qui ait les moyens de soutenir les légitimes aspirations de ses membres et dont l'action n'a rien de contraire aux lois morales.

Notre intention est d'ailleurs que cette action soit conduite avec la plus grande largeur d'esprit. Nous exclurons donc toute politique de surenchère et nous nous tiendrons toujours prêts à soutenir toute revendication juste et raisonnable de quelque source qu'elle émane.

Nous croyons qu'à l'époque que nous traversons, il est plus particulièrement opportun de nous proposer les deux buts suivants :

1^o Nos efforts doivent tendre tout d'abord à faire rémunérer et récompenser le plus largement possible le travail utile, conscient et honnête, estimant que si les Compagnies s'attachaient davantage à favoriser et à encourager le travail ainsi compris, elles pourraient atténuer sensiblement les difficultés qu'elles éprouvent à l'heure actuelle.

2^o En outre, notre action envisagée en dehors de toute pensée égoïste et dans l'intérêt général ne saurait se borner à promettre aux membres du groupe un maximum de salaire pour un minimum de peine, mais elle s'efforcera aussi de rechercher dans les différentes branches des transports toutes les améliorations qui, non seulement, auraient pour but de faciliter le travail du personnel mais qui, encore, seraient de nature à profiter à la clientèle de la Compagnie et d'une façon générale à tous ceux qui sont intéressés au bon fonctionnement des chemins de fer.

Ces buts généraux étant ainsi définis, les adhérents de notre section se voient attribuer les droits et avantages suivants :

D'abord notre groupe étant officiellement reconnu ainsi que M. le Directeur a bien voulu nous le faire savoir au cours de la dernière audience qu'il a accordée au Bureau de la section P. O., un ou plusieurs de ses membres peuvent dès à présent faire parvenir aux autorités compétentes toutes les revendications individuelles et

collectives qu'ils pourraient avoir à formuler et n'auront, à ce sujet, lorsque le cas se présentera, rien à envier aux affiliés de n'importe quelle autre association corporative.

L'adhésion à notre groupement permet encore d'exposer ses idées et ses aspirations par la voie de la presse et notamment dans le journal. Le « Cheminot de France » organe du Syndicat. Elle permet également de trouver un avis désintéressé et éclairé auprès du Comité consultatif de ce Syndicat composé de personnes éminentes et dont le dévouement nous est entièrement acquis.

Notre section de Réseau se propose en outre de disposer du plus grand nombre possible d'actions de la Compagnie; ce qui nous permettra de nous faire entendre à la réunion des actionnaires et d'y avoir voix délibératrice. Notre influence devant y être d'autant plus importante que le nombre d'actions dont nous disposerons sera plus élevé.

Un compte est ouvert à cet effet à l'Agence Y du Crédit Lyonnais, 22, avenue des Gobelins.

Un des vœux les plus chers des membres actuels de la Section serait enfin que chacun de ses adhérents présents et futurs soit toujours à même de trouver dans une camaraderie dévouée et une amitié sincère, toute aide et secours dont il pourrait avoir besoin et dont l'énumération ne saurait être qu'incomplète.

Le Bureau de la Section.

Section de Réseau Est

Présentation à la Direction

Le Bureau du Conseil de Section de Réseau Est ayant sollicité une audience de M. le Directeur afin de prendre contact, cette audience a été accordée le samedi 16 août à 14 h. 30.

Dufour, président général, présente successivement Thomas, président, Chaiffre, secrétaire et Mlle Tronche, secrétaire adjointe.

Dès les premiers mots, M. le Directeur met tout le monde à l'aise par son affabilité. Dufour en profite pour entrer dans le vif de ce qui nous tient tant à cœur, et débute ainsi :

Le Bureau du Conseil de Réseau devant servir de trait d'union entre l'administration et le personnel, nos dirigeants peuvent lui faire confiance et lui permettre de collaborer étroitement à l'organisation professionnelle du travail.

Après ce préambule, les revendications suivantes sont présentées.

1^o En cas de maladie, suppression de la retenue du quart du traitement des huit premiers jours pour les affiliés à la Caisse de Prévoyance de 1911.

R. — Les journées de maladie devenant de plus en plus nombreuses depuis un certain temps, il n'est pas possible de prendre une mesure bienveillante et donner ainsi satisfaction. En un mot, il y a trop de carottiers.

Il y a malheureusement trop de vérité dans cette réponse pour pouvoir la commenter même d'un seul mot.

2^o Suppression du recul d'avancement pour cause de maladie ayant nécessité une longue interruption de service.

R. — Cette question sera traitée dans le Statut du Personnel.

3^o Les visites médicales à domicile laissent beaucoup à désirer et sont l'objet de vives critiques. A défaut du médecin de la compagnie, le malade devrait pouvoir s'adresser à tout praticien. La délivrance des médicaments est faite d'une façon trop parcimonieuse.

R. — Le manque de médecins pendant la guerre a été une des causes du mécontentement du personnel. De nouvelles nominations auront lieu.

4^o Une compensation du congé à tous les agents qui en ont été privés en 1914, et le paiement intégral des heures supplémentaires depuis cette date.

R. — Une somme de 8 à 9 millions est destinée à titre de dédommagement soit individuel, soit

forfaitaire, soit proportionnelle au temps suivant le meilleur mode d'application qui sera trouvé.

5^e L'effervescence constatée aux deux manifestations qui se sont déroulées les 1^{er} mai et 21 juillet pourraient bien se renouveler par suite du retard apporté à la communication du Statut du Personnel et dans l'application de l'échelle de traitement, toutes choses promises depuis un an.

R. — Les Compagnies ayant terminé leur travail, ont tout remis au Ministère qui n'en sort pas. M. le Directeur nous indique que notre action devrait s'exercer de ce côté. Nous n'y manquerons pas.

Enfin nous demandons le maintien des 300 francs destinés en principe à être supprimés le 1^{er} octobre. Avec chiffres à l'appui, nous prouvons à M. le Directeur que la vie a encore augmenté ces derniers temps.

R. — La question a déjà été envisagée dans les conférences des dirigeants et il y a tout lieu de croire qu'ils vous resteront acquis.

Pour terminer, Mlle Tronche sollicite en faveur des dames, la titularisation au titre « Employées » au bout de deux ans de stage comme expéditionnaires.

R. — Les dames qui pendant un temps déterminé auront remplacé avantageusement les hommes et par suite auront donné maintes preuves de connaissances professionnelles, certaines seront nommées au choix. Pour les autres, par voie de concours, comme prévu au statut.

En somme, pour notre première rencontre, nous estimons n'avoir pas perdu notre journée, et au moment de prendre congé de nous, M. le Directeur nous dit à tous, en nous serrant la main : « Au revoir, Mademoiselle, Messieurs, à une autre fois. »

Nous n'y manquerons certes pas, vous pouvez compter sur nous.

Le Secrétaire,
P. CHAFFRE

EPERNAY. — Nos dernières notes sur la Section étaient pleines de joies et d'espoir. Et nous étions dans la vraie. Aujourd'hui c'est Epernay qui bouge et notre expectative à peine à être calme, tant nous fondons d'espérances sur ce centre important qui jusqu'à ce jour avait semblé rebelle à tous nos efforts. Nous tiendrons nos camarades au courant.

Ces lignes auraient dû paraître dans notre précédent numéro. Le manque de place s'y est opposé.

Depuis nos amis ont mené une action très énergique. Des affiches parfaitement rédigées ont été apposées, des réunions nombreuses ont été annoncées, un conférencier très au courant des questions syndicales est venu de Paris. Les résultats ne se firent pas attendre et aujourd'hui ce n'est pas seulement un groupe qui a été constitué, mais une sous-section régionale a été créée.

Nous comptons beaucoup sur elle pour étendre notre action sur le réseau.

BELFORT. — Un jeune plein d'ardeur vient de quitter Paris pour Belfort. Dans ses bagages il emporte bulletins d'adhésion, statuts et tracts. Nous pouvons de ce côté-là aussi regarder plein de confiance.

REIMS. — Là encore quelques adhésions prometteuses d'autres nous sont venues. Notre espoir se base sur ce que l'on nous signale à la voie une intelligente activité de laquelle nous attendons de grandes choses.

WILLMANN.

Section de Réseau Midi

Au nom de la Section de Réseau Midi le Syndicat Professionnel a transmis, le 19 Août dernier la lettre suivante à M. le Ministre des Travaux Publics :

Monsieur le Ministre des Travaux Publics,

Le Conseil technique des mécaniciens, chauffeurs et agents des trains de réseau du Midi, ayant examiné le système le plus convenable pour l'application de la journée de 8 heures, ont l'honneur de vous soumettre le mode suivant, en vous priant de vouloir bien le faire adopter par les Compagnies.

1^o — ils prennent pour base les 48 heures par semaine, en demandant que l'administration se rapproche le plus possible, pour la distribution journalière, de 8 heures consécutives. A notre avis, cette mesure reconnue nécessaire, ne pourrait être mise en pratique qu'en opérant la décentralisation des agents actuellement groupés dans les grands centres.

2^o — au cas où des heures supplémentaires devront être faites par suite de retards ou pour tout autre motif, que ces heures soient totalisées et que chaque fois qu'elles atteindront le chiffre de 8 heures l'agent ait droit, en compensation, à une journée de repos supplémentaire.

3^o — Ils demandent que toutes les fois que l'agent prend son service on ne puisse pas lui imposer plus d'un repos en dehors de sa résidence. Sans cette mesure, outre que les dépenses pour lui se multiplient, il lui devient impossible de vivre sa vie de famille.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre des Travaux Publics, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

SOURBIÉ PIERRE,
Conducteur Chef, TOULOUSE. SOURBIÉ,
Président de Section
du réseau du Midi.

Catholicisme et Syndicalisme

Nous lissons dans l'*Action Française*, sous la signature de M. Ch. Maurras :

« Si les « articles insérés dans les préliminaires de paix » ont quelque jour force de loi, l'article premier de la législation internationale du travail adopté à Paris, portera témoignage d'une pensée et d'une initiative catholique incontestées, car il est conçu en ces termes :

Ni en droit ni en fait le travail d'un être humain ne doit être assimilé à une marchandise ou à un article de commerce.

Cela, c'est l'enseignement du pape de Rome Léon treizième du nom ayant avec lui la théologie médiévale. C'est le point de départ de toute l'école sociale catholique à laquelle les événements et les idées en évolution ne cessent d'apporter, surtout depuis quatre ans, des vérifications dont la splendeur devrait aider à la réflexion de chacun.

Comment des hommes qui étaient en avance sur tous leurs contemporains dans la plus délicate et la plus touffue des questions agitées seraient-ils des réactionnaires inertes ou des conservateurs bornés sur tous les autres sujets de beaucoup plus simples et plus clairs ? Il y a soixante, cent ans, que les catholiques et les royalistes de objectent obstinément à l'économie libérale l'axiome énoncé hier comme point de départ la loi du travail universel : « le travail humain n'est pas une marchandise ». Le présent, un présent qui a été longtemps l'avenir, les récompenses enfin de cette longue, patiente et magnifique fidélité au passé. Un si rare laurier les devrait recommander à l'attention de leurs adversaires, les accorder à l'audience de leur siècle.

Cela viendra. Même cela vient. »

Nous souscrivons bien volontiers au vœu de l'écrivain. C'est la fameuse encyclique de SS. Léon XIII sur la condition des ouvriers qui est la charte de notre syndicat. La force avec laquelle nos idées s'imposent à l'attention de tous, même de ceux qui se croient nos adversaires, en indique la vérité et la vitalité. Ces constatations sont de nature à doubler notre courage par la certitude que la ligne suivie est le droit chemin. Nous y persévéron « jusqu'au bout ».

WILLMANN.

RAVITAILLEMENT Du sucre S. V. P.

Parmi nos camarades de Paris et de la banlieue s'approvisionnant (?) à l'Economat combien ont pu être les témoins sinon les victimes de la petite scène que je vais raconter.

Un client se présente dans l'un des magasins de vente de l'Economat. (Ceci se passait au temps où il y avait encore des clients dans les magasins de vente de l'Economat). Sur son livret, il a inscrit une demande pour X... sucre. Avec le calme et la dignité que lui vaut une habitude déjà ancienne du public et... de la maison, l'employé biffé d'un trait de crayon énergique (Dieu ce qu'on doit en user de crayons dans le service de l'Economat), la demande de l'audacieux qui a osé penser que l'Economat des Chemins de fer de l'Etat pouvait avoir du sucre. Vous avouerez qu'il faut être cheminot pour posséder une mentalité aussi rétrograde. « Pas de sucre, c'est la devise de la maison ».

Ai-je dit que ceci se passait hier. Non, c'est plutôt l'histoire d'aujourd'hui. Hier (admiriez le progrès réalisé ?) on se contentait de ramener à 750 grammes, quantité invariablement fixée par l'administration de l'Economat, la demande que vous aviez pu faire, en tablant sur vos besoins et ceux de votre famille. Et si parfois un client s'étonnait, et protestait contre cette restriction atteignant surtout les familles nombreuses, il s'entendait répondre par une de ces phrases creuses avec lesquelles on « bourre le crâne » du bon populo. En désespoir de cause, il se décidait à aller trouver l'épicier voisin de sa demeure lequel, il le sait, reçoit chaque semaine une certaine quantité de sucre. Autre réponse, également classique : « Nous ne donnons du sucre qu'à notre clientèle ». Client il ne l'est pas, et cela se comprend puisque son administration tenant boutique s'offre à lui fournir la plupart des denrées dont il a besoin. Comme son service ne lui permet pas d'aller faire la queue à la porte des grandes maisons, les jours où on y délivre la précieuse denrée, que sa femme est retenue ou par son travail ou par ses enfants, il ne reste au pauvre cheminot que cette alternative peu attrayante : ou se passer de sucre, ou se résoudre à devenir le client d'un épicer qui lui vendra avec un bénéfice excessif, des denrées qu'il pourrait se procurer à meilleur compte à son Economat.

Le bureau de la Section s'est ému de cette situation faite aux cheminots et dont souffraient plus particulièrement ceux d'entre nous qui, ayant charge d'âmes étaient davantage aux prises avec les difficultés de la vie.

Dès le mois de juin, il décidait d'adresser à M. le chef de l'Economat une protestation contre la façon par trop simpliste adoptée pour la répartition du sucre. Dans sa réponse, M. le chef de l'Economat s'est surtout attaché, en bon administrateur, à justifier son service des critiques que nous lui adressions. Quant au mode de répartition, il ne faisait que suivre celui adopté par le gouvernement « sans doute après une étude approfondie sur la façon de ne pas léser le droit de chaque citoyen adulte, mineur ou adolescent ». L'Economat était donc mal placé pour modifier cette mesure ; « d'ailleurs cela lui était formellement interdit, le droit devant être égal pour tous ». Il repoussait avec indignation « au nom de l'équité, la solution préconisée par nous et qui consistait à augmenter la ration des pères de famille au détriment de ceux qui n'ont pas de charges, tels que les ménages sans enfants et les célibataires ».

Votre bureau, mes chers camarades se devait de répondre à cette lettre et de revendiquer bien haut les droits des pères de famille.

(A Suivre)

Le Gérant : WILLMANN.

Imprimerie H. PATIN et C^{ie}, 5, rue Laugier, Argenteuil.